

Lettre d'info N°1

du SAGE de la Sensée



Décembre 2019



Mais où est passée la Gazette ?

En juin 2001, la Gazette de la Sensée, journal d'information semestriel créé par les élus de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de la Sensée, était distribuée pour la première fois dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire de la Sensée. Le début d'une belle histoire qui dura 16 ans. Malgré tout son succès, 34 numéros plus tard, sa production devait être stoppée à la suite de la dissolution de l'Institution.

La lettre d'info que vous tenez entre les mains n'a pas pour ambition de remplacer la Gazette, elle a avant tout pour but de continuer à communiquer sur l'avancement du SAGE de la Sensée, sur les actions en faveur des milieux aquatiques du territoire et sur l'actualité du monde de l'Eau.

Bonne lecture !



Une enquête sur le SAGE !

Après être passé par plusieurs étapes, la phase d'émergence et la phase d'instruction des documents, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sensée a franchi le dernier palier de la phase d'élaboration : celui de l'enquête publique.

L'enquête publique est un passage obligatoire qui a pour but d'assurer l'information et la participation du public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions, consignées dans un rapport élaboré par une commission d'enquête publique.

Ainsi, du 26 août au 25 septembre 2019, les habitants situés sur le territoire de la Sensée ont pu se rendre dans une des 20 permanences assurées par les commissaires enquêteurs sur le bassin versant afin de prendre connaissances des documents du SAGE et donner leurs avis.

De nombreuses observations ont été recueillies et transmises aux services techniques du SAGE, afin que ceux-ci puissent y répondre et modifier les documents si besoin.

Ainsi, le 19 novembre dernier, le SAGE était une fois de plus aux mains de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE, présidée par M. Charles Beauchamp. Les membres de la CLE, élus des communes ou des collectivités territoriales, représentants des usagers et des services de l'État, ont discuté des modifications à apporter aux documents du SAGE en tenant compte du

rapport de la commission d'enquête publique. Ils ont voté à l'unanimité pour approuver le projet du SAGE ainsi amendé.

La phase d'élaboration devrait s'achever par la signature d'un arrêté d'approbation du SAGE, rédigé par les Préfets départementaux du Nord et du Pas-de-Calais.

Le SAGE rentrera alors dans sa phase de mise en œuvre où ses orientations et ses dispositions seront réalisées de manière concrète sur le terrain.

Sauvons nos rivières

L'état de nos rivières est aujourd'hui inquiétant. Les berges sont peu entretenues et les déchets en tout genre viennent s'accumuler au fond du lit de nos cours d'eau, au plus grand dam de la faune aquatique. Heureusement, certains particuliers ou associations lancent de vastes opérations de nettoyage visant à préserver nos milieux.

Machine à laver, ferraille, bouteilles de bière... La liste est longue et parfois même surprenante.

Comment peut-on s'autoriser à dégrader les milieux naturels qui nous entourent, à mettre en danger la vie des espèces aquatiques et la qualité de l'eau ?

Aujourd'hui, nous sommes incapables de répondre à la place des pollueurs qui ne respectent pas l'environnement qui les entoure.

Mais certains particuliers ont décidé d'agir en se fédérant autour d'associations, afin de se porter au secours de nos rivières et zones humides qui subissent des dégradations de toutes sortes.



Nicolas Danhiez, attaché au territoire du Val de Sensée depuis son plus jeune âge a choisi de créer l'association Sauvons nos Rivières, dont il est le Président, « dans le but de rassembler un maximum de gens qui partagent notre amour de la nature afin de faire changer les consciences » explique-t-il.

Le samedi 26 octobre 2019, les membres de l'association ont mené leur deuxième action de nettoyage sur la commune de Féchain.

« Nous débarrassons les rivières de tous les débris qui les encomrent et montrons aux gens que tous ensemble on peut faire bouger les choses. Les seules difficultés que nous rencontrons proviennent du manque de matériel et de bras courageux » précise M. Danhiez.

Au total, 100 mètres de berge et cours d'eau ont été nettoyés par 13 courageux bénévoles, dont 6 enfants, et 1 mètre cube de déchets ménagers ainsi que 3 mètres cubes de branchages ont été retirés de la rivière.

Les plus surprenants des déchets ? « Des sacs de vêtements et des pièces détachées de voiture » conclut le Président de l'association.

La Sensée a besoin d'eau

Depuis avril, le bassin versant de la Sensée est soumis aux arrêtés « sécheresse » des départements du Nord et du Pas-de-Calais et des économies d'eau sont prescrites.

Depuis plusieurs années, les départements du Nord et du Pas-de-Calais subissent des déficits pluviométriques de plus en plus fréquents.

En temps normal, la période hivernale permet aux nappes phréatiques du territoire de se recharger et de retrouver un niveau normal au printemps.

Néanmoins, ces derniers temps, la pluviométrie hivernale ne s'est pas avérée suffisante pour que les réserves en eau soient entièrement reconstituées. L'hiver 2018-2019 a même vu un déficit pluviométrique de 20 % par rapport à la normale. Par ailleurs, les mois se sont succédés avec des températures plus élevées que d'habitude, allant même jusqu'à deux périodes caniculaires au cours de l'été.

Par conséquent, le niveau des cours d'eau de notre région est historiquement bas et cette situation peut faire apparaître des risques majeurs comme le manque d'eau pour l'ensemble des usages, des concentrations en polluants plus élevées dans les rivières ou encore des modifications de conditions (température et oxygène) dangereuses pour les écosystèmes aquatiques.

De plus, ces événements de sécheresse avec des pluies peu abondantes et des températures de plus en plus élevées ont et auront tendance à se répéter dans un futur proche, étant une conséquence directe des changements climatiques qui ont lieu à l'échelle planétaire.

Les phénomènes d'orages violents et pouvant entraîner un ruissellement fort important et dangereux sont également en augmentation, mais ne permettent pas d'assurer la recharge des nappes phréatiques.

De ce fait, les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont choisi de prendre des arrêtés « sécheresse » afin de sensibiliser sur les ressources en eau et d'établir des mesures

restrictives sur la consommation de tous les usagers (particuliers, agriculteurs, industriels, collectivités).

Ainsi, le département du Pas-de-Calais a placé le bassin versant de la Sensée en « vigilance sécheresse » dès le 4 avril 2019 puis en « alerte sécheresse » le 12 juillet 2019.

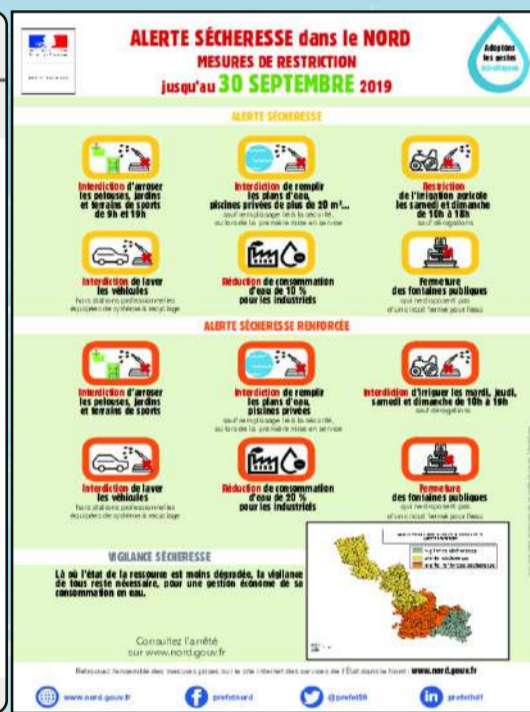
Quant au Nord, il a placé le bassin versant de la Sensée en « alerte sécheresse » dès le 9 avril 2019 puis en « alerte renforcée sécheresse » le 19 juillet 2019.

A l'heure actuelle, nous sommes encore concernés par ces arrêtés sur les deux départements.

Ces arrêtés impliquent des fortes diminutions, voir un arrêt des prélèvements industriels et agricoles ainsi qu'une forte limitation des prélèvements pour l'arrosage des jardins, terrains de sport ou le lavage de voitures par exemple.

Il est donc important que tous les usagers de l'eau (particuliers, industriels, agriculteurs ou collectivités) diminuent leur consommation afin de sauvegarder la ressource en eau, si précieuse.

Chaque geste compte !



Les élèves ont été bien sages

A la demande de l'école élémentaire François Noël d'Arleux, les agents du SAGE de la Sensée interviennent dans les différentes classes de l'école pour sensibiliser les élèves aux milieux aquatiques du territoire.



Après plusieurs projets scolaires sur le thème de la nature et de l'environnement, l'école élémentaire François Noël d'Arleux, déjà labellisée E3D, a choisi de se tourner vers les animateurs du SAGE de la Sensée pour travailler sur le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

C'est pourquoi, ce vendredi 11 octobre, bottes aux pieds et k-ways sur le dos, 24 jeunes CP se sont rendus jusqu'au marais d'Arleux pour que se dévoilent les milieux humides de la Sensée ainsi que les espèces végétales qui y vivent.

Les élèves ont découvert, grâce à des outils de détermination simplifiés, la diversité impressionnante d'espèces végétales qui se développe au sein de cet écosystème privilégié : ormes, saules, aulnes et autres érables ont livrés tous leurs secrets.

Mais le travail est loin d'être terminé ! La récolte des

différentes feuilles et fruits servira à la création d'un herbier des zones humides qui sera présenté aux autres classes de l'école lors de la restitution finale du projet « Sensée Nature École ».

En effet, cette animation fait partie d'un vaste programme lancé à l'initiative du directeur de l'établissement, M. Sonnevillle, en partenariat avec les services techniques du SAGE de la Sensée.

Cette année, les 4 classes élémentaires de l'école François Noël auront ainsi la chance de participer à deux animations chacune (une sortie sur site et une expérimentation en classe), toujours en rapport avec l'eau.

Pas de quoi s'ennuyer, on retrouve des programmes sur la faune des milieux aquatiques et leur tolérance à la pollution, sur le ruissellement et l'érosion, sur le petit cycle de l'eau et l'épuration, et bien sûr, sur la végétation des zones humides.

La lettre d'info du SAGE de la Sensée est réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Directeur de publication : Charles Beauchamp

Coordination : Les membres de la commission thématique du SAGE de la Sensée "Information et Sensibilisation" présidée par André Lepretre

Rédaction et coordination : Céline Blin, Yoann Le Savouroux

Illustrations : Céline Blin, Nicolas Danhiez, Yoann Le Savouroux, Propluvia, www.nord.gouv.fr

Impression : Imprimerie Gantier, Zone artisanale 10 Muids, 59770 Marly

Toutes les réactions et informations sont les bienvenues !

Contactez les animateurs du SAGE de la Sensée, Céline BLIN et Yoann LE SAVOUROUX :

Syndicat mixte Escaut et Affluents

21, rue de l'abbé Victor Senez 59300 Valenciennes

09.65.19.37.25

sage.sensee@symea.net ou contact@symea.net

www.sage-sensee.fr

